Le Val d'Hazey

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200059657-20230704-02-04-07-23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2023
Affichage : 05/07/2023
Le maire, Philippe COLLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 4 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune du Val d'Hazey, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie – salle du conseil, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, et en présence de :

Messieurs BLONDEL, COULIBALY, FERLONI, GRILLAT, LEGENDRE, LEJEUNE, SAINTIER, TAGHERSOUT, THIERRY, THOREL,

Mesdames BRIATTE, CALVARIO, CHALUPET, DANIEL, HERSANT, JORAND, M'BAYE, MONOT, PAIN, PAPI, PERRETO, PINSON, ROUSSEL, VAN ELSUE

Absents excusés :	Madame BENOIT Madame CHABANI Madame NEVEU Monsieur JARRY Monsieur LEVAIGNEUR
Absents :	Madame TREMOLLIERES Monsieur BOUFELLE Monsieur DARTOIS
Absents ayant donné pouvoir :	Madame BENOIT à Madame BRIATTE Madame CHABANI à Madame JORAND Madame NEVEU à Monsieur COLLAS Monsieur JARRY à Monsieur LEJEUNE Monsieur LEVAIGNEUR à Madame MONOT
Secrétaire de séance :	Monsieur LEJEUNE
Date de la convocation :	27 juin 2023
Nombre de conseillers :	En exercice 33 Présents 25 Pouvoirs 5 **Votants 30**

02-04-07-23 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DU LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE - RÉHABILITATION DE 84 LOGEMENTS

Hôtel de Ville
1 Place du Souvenir Français
BP 14 – Aubevoye
27940 LE VAL D'HAZEY
02 32 53 01 04 - @ : contact@levaldhazey.fr

Le Val d'Hazey

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200059657-20230704-02-04-07-23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2023
Affichage : 05/07/2023
Le maire, Philippe COLLAS

Le bailleur social Logement Familial de l'Eure (LFE) réalise des travaux de réhabilitation de 84 logements répartis dans 5 bâtiments collectifs situés rue Résidence Paul Méchin. Les travaux de réhabilitation consistent en :

- Mise en place d'une isolation par l'extérieur,
- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Pose de persiennes PVC intégrées sur menuiseries des loggias et pose de volets roulants électriques,
- Création de sas à l'entrée des halls,
- Remplacement des VMC,
- Remplacement des portes palières des logements.

Aujourd'hui, le LFE a finalisé le montant des emprunts de l'opération à 2.635.000 €. Le LFE a souscrit ses emprunts auprès de 2 organismes bancaires, tels que définis ci-après :

- Un prêt PAM Eco-Prêt de 1.260.000 € (durée 20 ans - indexé sur le livret A - 0.45 %) auprès de la Caisse des Dépôts signé sous le contrat de prêt n° 146417. S'agissant d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts, celui-ci doit être garanti en intégralité ; cette garantie est apportée à hauteur de :
  - 20 % par la Commune du VAL D'HAZEY,
  - 40 % par l 'Agglomération SEINE-EURE
  - Et 40 % par le Conseil Départemental de l'Eure.
- Un prêt PAM complémentaire de 1.375.000€ (durée 20 ans - indexé sur le livret A + 0.25 %) auprès de la Caisse d'Epargne Normandie. S'agissant d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Normandie, celui-ci n'a pas besoin d'être garanti dans son intégralité mais doit présenter une garantie minimale de 30 % qui serait couverte par le Conseil Départemental.

Pour permettre au LFE de mobiliser les fonds, la commune doit transmettre à la Caisse des Dépôts la délibération de garantie d'emprunt pour le prêt de 1.260.000 € la concernant.

Vous trouverez en annexe le contrat de prêt N° 146417 signé entre LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE, et la Caisse des dépôts et consignations, ainsi qu'une présentation détaillée du projet du LFE.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L2252-1 et L2252-2,

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 146417 en annexe signé entre LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Sur proposition du rapporteur,

À l'unanimité

Hôtel de Ville
1 Place du Souvenir Français
BP 14 – Aubevoye
27940 LE VAL D'HAZEY
02 32 53 01 04 - @ : contact@levaldhazey.fr

Suivez-nous sur et sur PanneauPocket
www.levaldhazey.fr

Le Val d'Hazey

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200059657-20230704-02-04-07-23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2023
Affichage : 05/07/2023
Le maire, Philippe COLLAS

APPROUVE les éléments suivants :

- L'assemblée délibérante de la commune du Val d'Hazey accorde sa garant[illegible]auteur de 20% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.260.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 146417 constitué de 1 Ligne du Prêt,

- La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de fa somme en principal de 252.000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt,

- Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPROUVE que la garantie est apportée par la commune du Val d'Hazey aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- La commune du Val d'Hazey s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE monsieur le Maire ou Monsieur le 1er adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait à Le Val d'Hazey, le 5 juillet 2023

Le maire,

Philippe COLLAS

MAIRIE DU VAL D'HAZEY 27940

√ Certifie le caractère exécutoire de cet acte
√ Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire,
Fait au Val d'Hazey, le 5 Juillet 2023
Monsieur Philippe COLLAS, Maire du Val d'Hazey
Cachet et signature :

MAIRIE DU VAL D'HAZEY 27940

Hôtel de Ville
1 Place du Souvenir Français
BP 14 – Aubevoye
27940 LE VAL D'HAZEY
02 32 53 01 04 - @ : contact@levaldhazey.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200059657-20230704-02-04-07-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Affichage : 05/07/2023

Le maire, Philippe COLLAS